

Caf du Bas-Rhin : La Cnaf rappelle que les fermetures d'accueil doivent intervenir en dernier ressort.

Les Caf ont intégré quatre nouvelles législations en 2015, dont la Prime d'activité qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016. Cette nouvelle prestation, a rencontré un succès important : depuis le début de l'année, plus de 2,3 millions de foyers, représentant plus de 3,8 millions de personnes, en ont bénéficié, dont 400 000 jeunes de 18 à 24 ans. Ce succès, combiné à la montée en charge d'autres prestations (Gipa, PreParE et Modulation des allocations Familiales), a généré plus d'appels téléphoniques, plus de visites dans les accueils et de nombreux nouveaux dossiers à traiter pour les agents des Caf.

Avec notamment plus de 2 millions de dossiers à traiter en 3 mois pour la seule Prime d'activité, la charge de travail des Caf s'est donc accrue au premier trimestre 2016. Afin de satisfaire les allocataires et de garantir l'accès aux droits, les Caf doivent traiter les dossiers. En fermant ponctuellement des accueils, ce traitement s'accélère et les allocataires trouvent tout de même les réponses à leurs questions : soit en se rendant sur caf.fr, soit en téléphonant à leur caf, soit en se déplaçant sur un autre site.

Mais cette situation n'est pas satisfaisante. Comme l'a annoncé Daniel Lenoir, directeur général de la Cnaf, lors du Conseil d'administration du 3 mai dernier, les Caf font le nécessaire pour que les délais de traitement reviennent à la normale avant l'été. Des moyens spécifiques ont été mobilisés et vont continuer à l'être à cette fin. En tout état de cause, la fermeture des accueils ne peut revêtir qu'un caractère ponctuel et exceptionnel.

Aussi, pour la Caisse nationale des Allocations familiales, la fermeture de 2 mois des sites d'Haguenau et de Sélestat en Alsace est excessive. C'est pourquoi elle a demandé à la Caf du Bas Rhin de trouver une alternative pour que ces fermetures restent ponctuelles et n'interviennent qu'en dernier ressort.



Contact presse

Coralie Beylot
[coralie.beylot@
cnaf.fr](mailto:coralie.beylot@cnaf.fr)
01 45 65 68 84